

ANALYSE DES PRATIQUES EN MÉDIATION

Les principes déontologiques du médiateur, auxquels celui-ci adhère pour garantir l'impartialité, l'indépendance et la confidentialité de sa fonction, appellent à prolonger le besoin d'évolution de sa posture par un retour réflexif sur sa propre pratique. Action ou métier souvent solitaire, le médiateur mène parfois des interventions à enjeux élevés. Venir entre praticiens apporter le récit de ses expériences et échanger autour de celles-ci en dehors de tout jugement, participe d'une démarche constructive du métier de médiateur.

Cette démarche offre à produire de la connaissance qui éclaire le sujet proposé grâce à une analyse compréhensive des pratiques. Confronter les façons de faire, verbaliser les difficultés lors du déroulement d'un processus, avancer dans le partage des possibles, toujours construire et toujours évoluer, constituent le fondement d'une séance d'analyse des pratiques.

La démarche ouvre vers un réajustement qui souligne l'absence d'empirisme de l'analyse des pratiques, bâtie sur une approche concrète conduisant à une conceptualisation de sa propre pratique. Car, de ce travail il importe que le médiateur demeure en cohérence avec lui-même pour mieux progresser sur le chemin de la médiation.

Animateur :

Ces séances sont encadrées par Pierre GRAND (AMORIFE INTERNATIONAL) médiateur praticien, analyseur des pratiques de groupes de travail en France et en Europe et co-animées par un médiateur praticien expérimenté.

Objectifs :

- Permettre à des médiateurs d'échanger sur leurs pratiques professionnelles,
- Faire régulièrement le point sur les répercussions personnelles de leur mission,
- Favoriser une expression libre permettant une distanciation par rapport à leur fonction,
- Faire évoluer leur pratique en s'appropriant les éclairages du groupe,
- Acquérir de nouvelles méthodes et références théoriques,
- Mieux comprendre les phénomènes de société auxquels ils sont confrontés.

Déroulement et Dates :

Chaque groupe est constitué de 8 personnes maximum qui s'engagent sur une durée d'un an. 5 demi-journées réparties sur une année aux dates suivantes : (3 juillet, 9 octobre 2012), 15 janvier, 9 avril et 2 juillet 2013

Tarif :

- 75 € par participant adhérent à l'ANM par séance
- 85 € par participant non adhérent à l'ANM par séance
- 160 € par participant dans le cadre d'un DIF par séance

Seront établies : conventions, attestations de présence et factures

FICHE PRATIQUE DES SÉANCES D'ANALYSE DES PRATIQUES EN MÉDIATION

1. Qu'est - ce que l'analyse des pratiques ?

C'est un Protocole d'analyse dit " Balint enseignant " ou " Soutien au Soutien ".

Il y a trois temps principaux dans cette démarche :

- Le premier temps est celui de la Narration / ou celui de "l'exaspération ", le dire de la défaite narcissique et professionnelle. C'est celui de l'explication de l'impasse dans le processus de médiation.

Ce récit, chemin de la compréhension de l' incompréhension, dévoile ce que l'on savait déjà mais qui, parlé ainsi, fait reconnaissance.

- Le deuxième temps est celui de l'intelligibilité. Ce temps comporte des résonances et des hypothèses sur l'impasse qui faisait l'objet du premier temps. C'est aussi le retour au conceptuel, notamment : cadre, processus, sens, tiers, principes déontologiques, recommandations éthiques...

- Le troisième temps est celui du " modifiable ", le temps du réajustement, de l'évolution et de l'adaptation, le passage concret de la compréhension.

L'analyse des pratiques professionnelles sous cette forme est, dans ces deux premiers temps, un travail sur le " ratage " de la praxis et dans son troisième temps une ré-organisation et une relance de la praxis.

2. En quoi consiste une séance d'analyse des pratiques ?

L'analyse des pratiques propose un lieu dans lequel chaque professionnel, libre de toutes contraintes et de tous jugements, expose ses questionnements, partage ses expériences, ses difficultés, mais aussi ses réussites et ses satisfactions.

Les médiateurs acceptent d'entrer en analyse des pratiques suivant un accord de participation sous le sceau de la :

- Bienveillance,
- Régularité de présence,
- Confidentialité.

Les cas sont préparés par écrit et envoyés aux analyseurs et participants en amont de la rencontre. Chaque séance obéit aux conditions suivantes :

- Répartition équitable des présentations (4 cas en une demi - journée a minima)
- Respect pour celui qui présente,
- Respect du calendrier.